

08-1 NOTES: LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales

Préambule

La forme masculine, parlant des personnes, inclut les femmes.

1. Définition des prestations

La société **issal** institut soutien scolaire arc lémanique Freiburghaus, nommée **issal**, a pour activité principale les cours particuliers à domicile.

Dans le cadre de cette activité, la société **issal** affecte des professeurs particuliers salariés dont elle est l'employeur, à des parents d'élèves, des apprentis ou à des étudiants, ci-après dénommés les «clients», qui souhaitent bénéficier d'heures de cours de soutien scolaire, d'appui aux apprentis ou du coaching académique à domicile.

2. Principe de fonctionnement

Le client définit, pendant une séance avec le directeur pédagogique de **issal**, la ou les matière(s) ainsi que le niveau souhaité pour sa demande de cours.

Dans cette séance sont définis l'adresse où se dérouleront les cours, le montant des prestations à venir et les modalités de règlement.

Une fois le contrat de prestations (fiche d'inscription, conditions générales et annexes) signé et retourné, un professeur sélectionné par le directeur pédagogique prendra contact avec le client par téléphone pour organiser le premier cours à domicile.

issal pourra affecter autant de professeurs que de demandes de cours souhaités par le client.

3. Modalités d'exécution des prestations

issal procure des professeurs particuliers aux clients, pendant toute l'année, aussi pendant les vacances scolaires. **issal** s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière ('best effort').

Les prestations d'heures de soutien scolaire s'effectuent impérativement au domicile du client tel que mentionné dans le contrat de prestations.

Le nombre d'heures de soutien scolaire (trimestre 13 leçons, semestre 26 leçons) est fixé par le client et le directeur pédagogique.

Les horaires sont fixés d'un commun accord entre le client et le professeur.

La durée de chaque leçon: 90 minutes.

issal s'engage à ce que ses professeurs soient prévenus dans un délai minimum de 24 heures en cas de changement d'horaires.

4. Obligations du client

Le client s'engage à régler le montant des prestations dans les conditions prévues au contrat.

Le client s'engage à régler un montant de CHF 185.- s'il ne conclut pas un contrat après l'interview pédagogique avec un collaborateur de **issal**.

Tout éventuel achat de matériel ou d'ouvrages nécessaires à l'accomplissement des prestations, objet du présent contrat, sera à la charge exclusive du client.

En cas de non règlement et/ou de retard de paiement par le client des sommes dues à **issal** dans les délais convenus, les prestations seront immédiatement interrompues sans préavis et pourront être annulées par **issal**.

En cas de retard et/ou de défaut de paiement, **issal** pourra réclamer le versement d'un intérêt égal au taux légal. Le client s'engage à prévenir a) le professeur et b) **issal** (021 624 23 22) de toute modification sur les horaires, modification ou annulation de leçons dans un délai de 24 heures.

Si **issal** est averti à temps, la leçon sera rattrapée le plus vite possible, au plus tard à la fin de la série des leçons convenues.

En l'absence du respect de ce délai, **issal** pourra facturer au client une leçon à titre d'indemnité.

Le client ne pourra pas prétendre, en cas de non consommation de tout ou partie des heures de cours prévues, à un remboursement total ou partiel sauf cas de force majeure et sous réserve que le client ait informé **issal** de ce cas par lettre recommandée ou électroniquement validée par Post Suisse ID avec avis de réception dans un délai de cinq jours à compter de l'événement de force majeure.

5. Tarifs

Il n'y a pas de frais d'inscription.

Les leçons (frais de dossier et frais de déplacement compris) seront facturées au tarif en vigueur dès le 1er janvier 2011.

Le coût de la ou des prestation(s) est indiqué dans le contrat.

Les clients ayant choisi un cours pourront, une fois que les heures comprises auront été suivies et réglées, bénéficier du tarif réduit pour toutes les leçons, s'ils signent une prolongation du contrat pour un deuxième trimestre (tarif de semestre).

6. Conditions de règlement

Le client paie le montant dénommé avant la première leçon et dans un délai de 7 jours dès la réception de la facture.

Les prestations commencent après réception de ce montant sur le compte de **issal** ou après la présentation de la quittance du versement bancaire. Le montant dénommé est dû dans le délai de 30 jours après la signature sous ce contrat.

En cas de non-paiement dans le délai de 30 jours (ou un autre délai accordé par écrit), **issal** se réserve le droit de procédures d'avertissement.

7. Durée et fin du contrat

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée.

Les contrats entrent en vigueur et finissent aux dates fixées, ou, en cas d'espèce dilatoire, après la dernière des 13 ou 26 leçons de soutien scolaire/ appui aux apprentis/ coaching académique. Pendant ce délai le contrat ne peut être résilié que pour des raisons extraordinaires.

Les prestations commencent après réception de ce montant sur le compte de **issal** ou après la présentation de la quittance du versement bancaire.

8. Données à caractère personnel / confidentialité

issal considèrera comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, **issal** répond de ses salariés comme de lui-même.

issal, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Les informations et données personnelles du client recueillies par **issal** ne seront pas communiquées à des tiers, sauf à des fins statistiques obligatoires.

9. Obligation de non-sollicitation de personnel

Le client s'interdit d'engager ou de faire travailler d'aucune manière, dans le présent ou le futur, le professeur particulier de **issal**. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause, et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et pendant un an à compter de sa conclusion.

10. Cessibilité

La cession des contrats est interdite.

Toutefois, **issal** peut librement céder les droits et obligations issus d'un contrat ou substituer toute personne de son choix dans le bénéfice des droits et de la charge des obligations en résultant sans aucune formalité.

11. Sévérité

Si jamais une règle d'un contrat **issal** n'était pas ou plus valide, la validité des autres règles n'en serait pas touchée. La règle invalide sera remplacée le plus vite possible par une règle valide de nature le plus économiquement similaire possible.

Il n'existe pas d'accords oraux hors du contrat **issal**. Toutes les modifications ou les suppléments exigent une forme écrite.

Contact

issal, t 021 624 23 22 (aussi le soir et sa/di),
[soutien\(at\)issal.ch](mailto:soutien(at)issal.ch), www.issal.ch

RÉRÉRENCEMENTS

issal soutien scolaire: CONDITIONS GENERALES

*soutien scolaire issal -
le professionnalisme fait la différence!*

**Soutien scolaire, appui aux apprentis, coaching académique
des cours particuliers donnés au domicile des clients,
de l'enseignement de qualité supérieure
par des enseignants avec un diplôme d'enseignant
et/ou un grade académique
de Montreux à Genève tout le long du Léman.**

- soutien professionnel
- rattrapage efficace
- des cours intensifs, si nécessaire
- toutes les matières à tous les niveaux